



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Son

1er cycle - Bachelier de type court

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable, mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur.

L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.

L'objectif n'est pas de former des techniciens immédiatement efficaces ou performants, mais bien des opérateurs pensants, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un créateur et son public, capables de maîtriser non des machines, mais bien un processus de transmission du discours.

La méthode repose sur les principes généraux de l'école : répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Le cursus Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Son
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

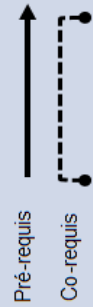
UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
 RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
 I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

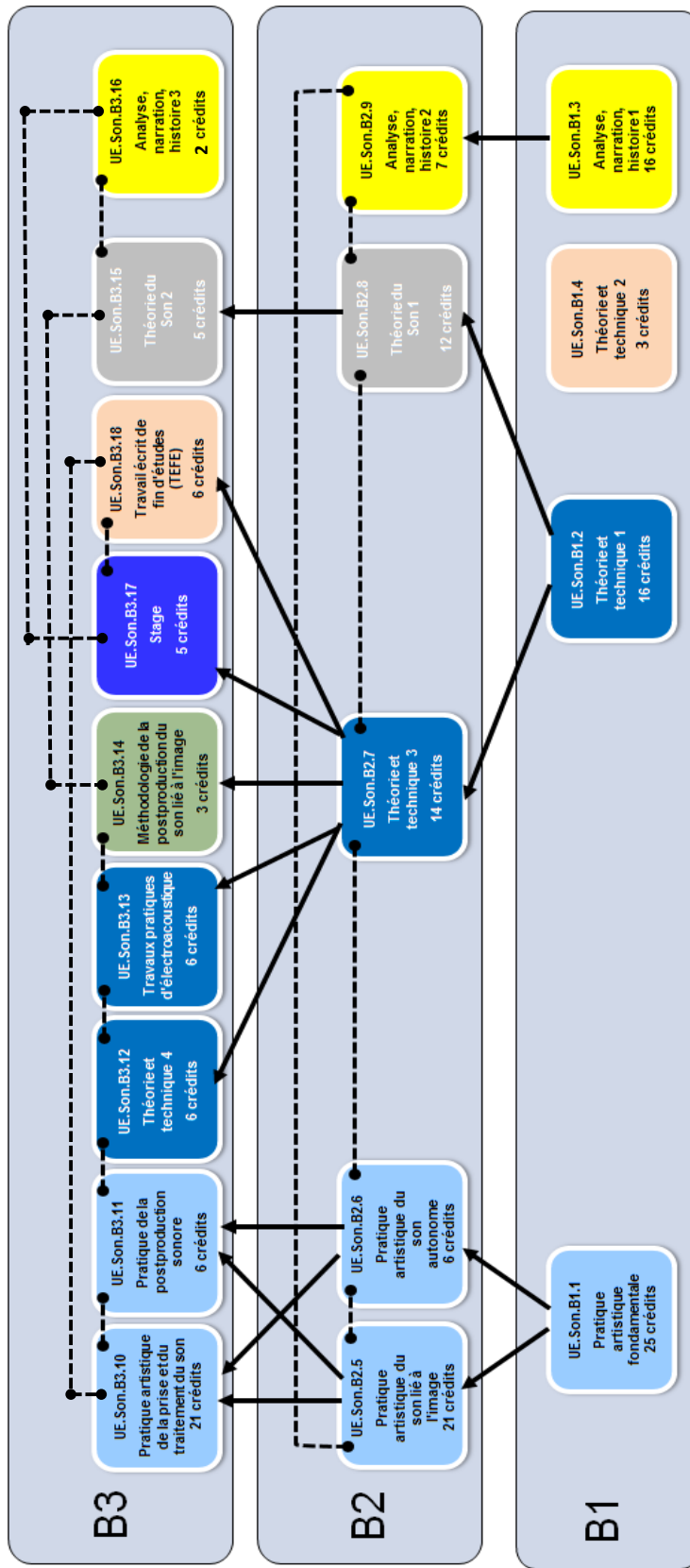
B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne

Organigramme



Organigramme Son



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du son et de l'image du cinéma de fiction et documentaire, à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	25				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	387				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+ titulaire
<p>Légende des types d'évaluation :</p> <p>EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</p>					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.2				
Titre de l'UE	Théorie et technique 1				
Descriptif de l'UE	Approche des bases scientifiques destinées à aborder les disciplines de l'image et du son.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	322				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique générale)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Électroacoustique)	Électroacoustique 1	2	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation pro tools	1	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts du spectacle)	Mathématiques	1	obligatoire	EO
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)	Physique	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.3				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du monde audiovisuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	170				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	0,5	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.4				
Titre de l'UE	Théorie et technique 2				
Descriptif de l'UE	Approche des bases techniques de l'image en général et de l'image électronique en particulier.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	0,5	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.5				
Titre de l'UE	Pratique artistique du son lié à l'image				
Descriptif de l'UE	Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	21				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	275				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.6,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : préparation + tournage	2,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Reportages I2/S2 : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Exercice multicaméra	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Conception sonore	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Fiction 2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportages I2/S2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique du son autonome				
Descriptif de l'UE	Approche essentiellement pratique des bases de l'acoustique musicale et de la prise de son musical. Mixage et prise de son naturelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 1	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Prise de son classique	2	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.7				
Titre de l'UE	Théorie et technique 3				
Descriptif de l'UE	Approche théorique du son en général, dans ses domaines d'application.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	14				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	393				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Maintenance des équipements)	Maintenance des équipements audio	1	obligatoire	EE+EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	TP Electricité	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Technologie du son synchrone	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du son autonome	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son (1)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation au numérique	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EE+EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.Son.B2.8			
Titre de l'UE		Théorie du son 1			
Descriptif de l'UE		Etude des éléments théoriques fondamentaux nécessaires à la compréhension des techniques du son.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		12			
Pondération de l'UE		5%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		150			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.Son.B1.2			
Corequis de l'UE		UE.Son.B2.7,9			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique audio)	Électronique audio	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Techniques numériques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)	Electroacoustique 2	1,5	obligatoire	EO
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts du spectacle)	Statistiques	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE		UE.Son.B2.9			
Titre de l'UE		Analyse, narration, histoire 2			
Descriptif de l'UE		Approfondissement des caractères historiques et esthétiques du monde de l'audiovisuel.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		7			
Pondération de l'UE		3%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		90			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,3,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.Son.B1.3			
Corequis de l'UE		UE.Son.B2.5,8			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Son)	Esthétique son	1	obligatoire	TE
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Général	Histoire des arts (Musique)	Musique	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.10				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise et du traitement du son				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques de fin d'études, relatifs aux divers domaines du son abordés antérieurement.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	21				
Pondération de l'UE	15%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	355				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.11,18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 2	4	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Mixage fiction/documentaire RCRTV3, approche documentaire I3/S3	1,5	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Radio stéréo	1	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	fiction/documentaire : préparation + tournage + montage	2	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Approche documentaire I3/S3 : préparation + tournage	2	obligatoire	JAE+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.11				
Titre de l'UE	Pratique de la postproduction sonore				
Descriptif de l'UE	Éléments créatifs de la postproduction sonore : montage son, exploitation des sons seuls, création acoustique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.10,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Environnement sonore cinéma	1	obligatoire	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	1,5	obligatoire	Titulaire
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Séminaire art du son	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.12				
Titre de l'UE	Théorie et technique 4				
Descriptif de l'UE	Approche théorique des questions du traitement du signal sonore et des principes généraux des techniques de sonorisation d'un spectacle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.11,13				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore (1)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore (2)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son (2)	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.13				
Titre de l'UE	Travaux pratiques d'électroacoustique				
Descriptif de l'UE	Exploration des aspects techniques des problématiques sonores. Mesures électroacoustiques et travail de réalisation pratique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique audio)	TP d'électroacoustique	1,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques de mesures électroacoustiques)	Techniques de mesures électroacoustiques	1,5	obligatoire	EO+EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.14				
Titre de l'UE	Méthodologie de la postproduction du son lié à l'image				
Descriptif de l'UE	Eléments méthodologiques du montage son, du mixage cinéma et des pratiques de télévision.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Méthodologie du montage son	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Technologie du studio TV	0,5	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.15				
Titre de l'UE	Théorie du son 2				
Descriptif de l'UE	Eléments complémentaires d'électroacoustique et approche des questions essentielles de l'acoustique architecturale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)	Electroacoustique 3	1,5	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Acoustique architecturale)	Acoustique architecturale	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.16				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 3				
Descriptif de l'UE	Approche de la musique savante actuelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.15,17				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Esthétique du son)	Esthétique musicale	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.17				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.16,18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	2	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.Son.B3.18			
Titre de l'UE		Travail écrit de fin d'études (TEFE)			
Descriptif de l'UE		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		6			
Pondération de l'UE		5%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		30			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,3			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.Son.B2.7			
Corequis de l'UE		UE.Son.B3.17,10			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	0,5	obligatoire	TE
Technique	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2,5	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					